

Acte de renouvellement de concession

Concession n° 4/5/72

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par M. LABOURÉ Bernard domiciliée, à 69720 SAINT BONNET DE MURE , 8 allée Georges Sand et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°4/5/72.

Il est accordé une concession quinquennale au nom de Mme LABOURE Pierrette à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 29 septembre 2021 et expirant le 29 septembre 2036.

La concession est accordée moyennant la somme de mille cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 13 mai 2024

Le maire

